

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, **Adjoints,**
M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHES), Mme Marie DOURELLENT (représentée par M. Alain JEAN), **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), **Conseillers Municipaux,**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**
M. André LENFANT, **Conseiller Municipal,**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, **Conseillers Municipaux.**

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2014

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu Monsieur Le Maire et délibéré,**

A L'UNANIMITE



Pour copie conforme
Moissac le 28 février 2014
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :